DEMANDE DE BOURSE COLLEGE POUR L'ANNEE 2023 - 2024

publié le 05/10/2023

Chers parents,

La campagne de demande bourse de collège sera ouverte du **1er septembre au 19 octobre 2023**.

Les informations concernant la bourse de collège sont ici : https://www.education.gouv.fr/les-a...

Afin de réaliser la démarche de demande et de faciliter sa gestion, vous pouvez suivre les étapes suivantes :

1) SI BESOIN, ACCEDEZ AU SIMULATEUR DE BOURSE COLLEGE :
Les bourses nationales d'enseignement du second degré attribuées au titre de l'année scolaire 2023-2024 font l'objet d'une revalorisation de 4% : elle n'est pas prise en compte dans ce simulateur.

- https://calculateur-bourses.educati...

2) LA DEMANDE DE BOURSE DE COLLEGE EST REALISEE EN LIGNE (avant le vend. 13/10) :

- Pour cela, les parents ou responsables d'élèves doivent se connecter au portail Scolarité-Services : https://educonnect.education.gouv.fr/
- Vos identifiants EduConnect (ou FranceConnect) sont nécessaires pour faire la demande, nous vous les avons notifiés par mail. Merci de contacter le secrétariat de l'établissement - ce.0790929f@ac-poitiers.fr - si vous n'avez rien reçu, nous vous les communiquerons.
- Suivez ensuite les instructions de la vidéo - https://www.youtube.com/watch?v=SIx... - pour finaliser votre demande.
- Si nécessaire, un ordinateur est mis à disposition des parents au secrétariat du collège pour réaliser cette démarche - *merci de contacter le collège si vous êtes dans ce cas.*
- En dernier recours, une demande papier peut être constituée : le formulaire peut être récupéré au secrétariat pendant les heures d'ouverture. Ce document devra nous être retourné **COMPLET le vendredi 13/10 dernier délai**.

3) AVEC LE SERVICE EN LIGNE, VOUS POURREZ :

- faire une demande pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège public ;
- récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives ;
- donner votre consentement pour l'actualisation de vos informations fiscales chaque année durant la scolarité de votre enfant au collège : dans ce cas, vous n'aurez plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée ;
- obtenir une estimation de la bourse à la fin de la saisie.

Vous trouverez ci-dessous le flyer d'information à destination des parents.

N'hésitez pas à contacter le collège si vous avez besoin d'informations complémentaires.

Cordialement.

Le secrétariat du collège.

Flyer - Bourse - Parents :

2023_bourses_college_flyer (PDF de 4.6 Mo)

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.